

Observations liminaires - Projet de loi C-49

Christine Bonnell-Eisnor

**Première dirigeante, Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures
extracôtiers (OCNEHE)**

Bonjour. Je me nomme Christine Bonnell-Eisnor et je suis Première dirigeante de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.

Je me trouve à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse et je souhaiterais commencer par indiquer que je suis en Mi'kma'ki, le territoire traditionnel du peuple Mi'kmaq.

Merci pour l'invitation à venir vous parler aujourd'hui du projet de loi C-49, qui définit les amendements de la Loi de mise en œuvre de l'Accord nécessaire pour étendre notre mandat afin qu'il inclue la réglementation de l'énergie renouvelable extracôtière. Nous défendons ces amendements et nous préparons activement à l'achèvement du projet de loi qui fera de nous l'organisme de contrôle de l'énergie extracôtière pour le Canada-Nouvelle-Écosse.

L'OCNEHE est une agence mixte créée par les gouvernements du Canada et de Nouvelle-Écosse. À l'échelon fédéral, nous travaillons avec Ressources naturelles Canada et à l'échelon provincial, avec le ministère des Ressources naturelles et renouvelables de Nouvelle-Écosse. Nous possédons plus de 30 ans d'expérience dans la réglementation des activités de recherche et de développement pour le pétrole et le gaz dans la zone extracôtière du Canada-Nouvelle-Écosse. Nous sommes la principale autorité de réglementation et nous supervisons toutes les activités du cycle de vie d'un projet extracôtier lié au pétrole et au gaz, de la recherche au développement, pour finir par la déprise. Nous le faisons en reconnaissant que la sécurité et la protection de l'environnement sont primordiales, et nous veillons à ce que les exploitations qui travaillent en mer le fassent également.

Dès qu'un exploitant propose de mener une activité liée au pétrole ou au gaz quelle qu'elle soit dans la zone extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse, nous faisons tout pour nous assurer que les exigences réglementaires sont respectées avant d'accorder une autorisation qui permettrait le début des activités. Nous mettons en œuvre des programmes de contrôle efficaces pour confirmer que les exploitants respectent ces exigences durant la réalisation du programme. Nous contrôlons la conformité avec les exigences légales afin que l'exploitation et le développement de nos ressources extracôtières soient réalisés de façon sûre et respectueuse de l'environnement.

Nous ferons de même avec les activités liées à l'énergie éolienne et renouvelable en mer.

Tirer parti des ressemblances et gérer les différences entre les hydrocarbures et l'énergie éolienne en mer est essentiel pour assurer un mandat étendu et réglementer le secteur de l'énergie dans son ensemble dans notre zone extracôtière. Il existe des points communs dans les études géotechniques et l'évaluation des conditions météorologiques

et océanographiques, l'approche de la gestion du risque, les considérations environnementales et la nécessité de coexister avec les communautés autochtones, les pêcheries et les autres secteurs. La majeure partie de ce que nous faisons peut être directement appliquée à l'énergie éolienne en mer. Nous sommes conscients que chaque partie de l'océan est unique, tout comme chaque projet.

L'OCNEHE dispose de l'expérience et de l'expertise techniques et réglementaires nécessaires pour contrôler l'énergie renouvelable extracôtière. Nous nous engageons à nous améliorer en permanence ainsi qu'à renforcer et entretenir les compétences et l'expertise techniques de nos employés au moyen de programmes de formation proposés à l'échelle locale et internationale. Nous collaborons étroitement et régulièrement avec l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, la Régie de l'énergie du Canada et d'autres services gouvernementaux, et continuons d'apprendre des autres autorités de réglementation, y compris celles réglementant déjà l'énergie éolienne en mer.

Comme nous l'avons fait au cours des 30 dernières années, l'OCNEHE continuera de travailler avec les communautés autochtones, les pêcheurs et les autres parties prenantes afin de fournir des renseignements sur notre rôle en matière de réglementation et de comprendre les points de vue uniques qui doivent être pris en considération avant de prendre des décisions. Il s'agit là d'un engagement que nous maintenons alors que nous sommes en train de devenir le principal organisme de réglementation du cycle de vie dans le secteur de l'énergie en mer pour la zone du Canada-Nouvelle-Écosse.

L'OCNEHE s'engage et est prêt à être la première agence de réglementation et à se montrer à la hauteur de ce nouveau mandat étendu. Nous sommes reconnus pour les normes rigoureuses que nous imposons au secteur des hydrocarbures et maintiendrons cette excellence en matière de contrôle alors que notre mandat est étendu pour inclure l'énergie renouvelable en mer.

Merci.